Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_19-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 11.12.2025

Date de la convocation : 04.12.2025
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 4

Date d'affichage : 17/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Vincent CADREN, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE.

Absents : Elsa BRIND (procuration à Mariannick LEBON), Thierry Morel (procuration à Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE), Cécile DUVAL-BLAIZE (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande Thomas (procuration à Joël LE JEUNE).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Frédéric PERREAU

DÉLIBÉRATION N° 19

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL : BILAN D'EXPLOITATION 2025, AVENANT N°2 CONSTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE, ACTIVITÉS ANNEXES ET TARIFS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants relatifs aux Délégations de Service Public ;
Vu le contrat de DSP en date du 03/03/2025 conclu entre la Commune et le délégataire La société Fal représentée par Mme OLLIVIER Carine ;
Vu l'article 32 du contrat relatif aux engagements financiers et techniques de la collectivité
Vu le rapport annuel fourni par le délégataire pour la saison écoulée ;
Considérant la nécessité de modifier certaines dispositions contractuelles afin d'y intégrer de nouvelles activités et d'acter les travaux réalisés par la commune

Jean-Michel Vanderplancke, adjoint délégué à l'économie, au tourisme et à l'énergie, présente les différents ci-dessous :

I – Bilan d'exploitation 2025

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité présenté par le délégataire, faisant état :

- de la fréquentation du site et de la qualité d'accueil,
- des recettes générées et de l'équilibre économique de l'exploitation,
- de l'évolution du service rendu aux usagers.

II – Travaux réalisés par la commune en exécution de ses engagements

Conformément au contrat de DSP, la commune s'était engagée à assurer certains travaux d'amélioration et de maintenance.
Au titre de ces engagements, les Services Techniques ont réalisé :

- Retrait des garages morts ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_19-DE

- Aménagement de l'aire su camping-car ;
- Aménagement de l'entrée du camping ;
- Travaux sur les différents bâtiments (toitures, sanitaires, peinture, bloc n°1, n°2 et n°3)
- Les espaces verts (Jeux, terrain de boules…)

Ces interventions constituent des investissements destinés à garantir la pérennité et la valorisation du patrimoine mis à disposition du délégataire. C'était une annexe au contrat de la DSP

III – Propositions d'activités annexes par le délégataire

Le délégataire a sollicité l'accord de la Commune afin de développer deux activités complémentaires :

1. Service de location de vélos, destiné aux campeurs et visiteurs extérieurs.
2. Installation d'une laverie automatique, pouvant être ouverte également aux habitants de la commune.

Ces prestations ne figurant pas dans le périmètre initial du contrat, leur intégration nécessite un avenant à la DSP précisant :

- les conditions d'exploitation et d'entretien,
- le partage des recettes et charges des travaux,
- les modalités d'utilisation par le public externe (pour la laverie),
- les aménagements nécessaires fournis ou autorisés par la Commune.

IV – Tarifs 2026 proposés par le délégataire

Les tarifs 2026 soumis à validation du Conseil sont les suivants :

Tarifs 2026

Camping de Kéravilin
Hent Gwaz Ar Guez
22300 Trédrez-Locquémeau
Tél : 02 96 35 26 44

Catégorie	27/03–28/06	28/06–31/08	31/08–30/11
Tente sur pilotis (électricité comprise) + 1 voiture - 1 nuit (2p)	25€	28€	25€
Tente sur pilotis (électricité comprise) + 1 voiture - 7 nuits (2p)	155€	190€	155€
Tente Lodge (électricité comprise) + 1 voiture - 1 nuit (4p)	50€	70€	35€
Tente Lodge (électricité comprise) + 1 voiture - 7 nuits (4p)	350€	480€	250€
CC sans élec 1 nuit	17€	19€	17€
CC sans élec 7 nuits	155€	190€	155€
CC avec électricité 1 nuit	19€	21€	19€
Emplacement sans élec	17€	19€	17€
Emplacement électricité	19€	21€	19€
Prêt à camper (tente aménagée)	14€	19€	14€
Randonneur	12€	14€	12€
Studio 1 nuit (2p)	45€	60€	45€
Studio 7 nuits (2p)	210€	400€	210€

Mobil-home 4 personnes – Périodes détaillées

Période	1 nuit	7 nuits
27/03–13/04	45€	310€
13/04–24/05	45€	310€
24/05–29/06	65€	430€
29/06–31/08	90€	610€
31/08–05/09	65€	430€
05/09–30/11	45€	310€

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_19-DE

Mobil-home 6 personnes – Périodes détaillées

Période	1 nuit	7 nuits
27/03–29/03	55€	360€
29/03–13/04	55€	360€
13/04–24/05	55€	360€
24/05–29/06	75€	530€
29/06–31/08	95€	660€
31/08–12/09	76€	530€
12/09–30/11	55€	360€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE du bilan d'exploitation 2025
- APPROUVE l'avenant n°2 Procès-verbal d'huissier : contrat des travaux réalisés par le service technique de la commune
- AUTORISE les deux nouvelles activités annexes proposées par le délégataire, à savoir la location de vélo et la laverie automatique
- ADOPTE les tarifs 2026 présentés dans le tableau ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en application de ces présentes décisions

Délibération rendue exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 17.12.2025

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

Joël LE JEUNE, Maire

Frédéric PERREAU, secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300